



## **PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA VILLE DE BAUVIN**

L'article L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif.

Le compte administratif présente les comptes de la Commune et permet d'effectuer le bilan financier de l'année. Il doit être adopté par le conseil municipal le 30 juin 2022 au plus tard.

Les crédits votés étant autorisés pour une année civile, le compte administratif est l'acte comptable de l'exécution du budget. Il permet en effet de faire le relevé exhaustif des réalisations de dépenses et de recettes au cours de l'exercice écoulé exécuté par l'ordonnateur, le Maire.

Il autorise ainsi des comparaisons entre les prévisions et les réalisations et permet de dégager le résultat de l'exercice. Il est conforme au compte de gestion tenu de son côté par le comptable public dépendant de la Direction des Finances Publiques. Le compte administratif 2021 traduit la poursuite des objectifs de la Commune en matière de gestion, à savoir la maîtrise des dépenses courantes.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget :

- La section de fonctionnement relative à la gestion des affaires courantes,
- La section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## DETERMINATION DU RESULTAT FINAL DE L'EXERCICE 2021 ET DU DISPONIBLE POUR LE BUDGET 2022

### ✧ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Excédent cumulé fin 2020	+ 1 669 406.88 €
Titres émis 2021	4 628 975.94 €
Mandats émis 2021	3 907 246.72 €
Excédent cumulé fin 2021	+ 2 391 136.10 €

### ✧ SECTION D'INVESTISSEMENT

Déficit cumulé fin 2020	- 107 215.59 €
Titres émis 2021	353 971.26 €
Mandats émis 2021	428 279.77 €
Déficit cumulé à fin 2021	- 181 524.10 €
Restes à réaliser 2021	104 148.12 €
Restes à recouvrer 2021	102 448.12 €
Besoin de financement	- 183 224.10 €

La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 183 224.10 € après constatation des restes à réaliser et à recouvrer.

La section de fonctionnement enregistre un excédent de 2 391 136.10 €.

**VUE GENERALE SUR L'EXECUTION DU BUDGET 2021**

		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A 3 907 246,72	G 4 628 975,94
	Section d'investissement	B 428 279,77	H 353 971,26
		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 1 669 406,88
	Report en section d'investissement (001)	D 107 215,59	J
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D 4 442 742,08	= G+H+I+J 6 652 354,08
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F 104 148,12	L 102 448,12
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F 104 148,12	= K+L 102 448,12
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E 3 907 246,72	= G+I+K 6 298 382,82
	Section d'investissement	= B+D+F 639 643,48	= H+J+L 456 419,38
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F 4 546 890,20	= G+H+I+J+K+L 6 754 802,20

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	K
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F 104 148,12	L 102 448,12
13	Subventions d'investissement reçues		102 448,12
21	Immobilisations corporelles	104 148,12	

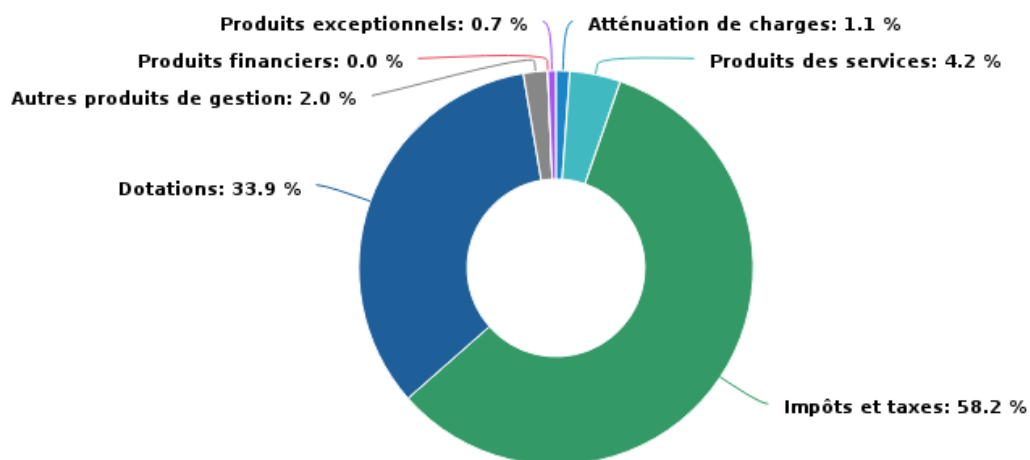
**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**En Fonctionnement : les commentaires concernant l'évolution des dépenses et des recettes sont établis par comparaison entre les montants réalisés en 2021 et en 2021**

La section de fonctionnement permet à la Commune d'assurer le quotidien.

Elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

### Structure des recettes réelles de fonctionnement



#### A) Les recettes de fonctionnement

Entre 2020 et 2021, les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 56 324.21 € soit – 1.23 % (4 536 409 € en 2020).

#### ➤ **CHAPITRE 013 : ATTENUATION DE CHARGES**

**51 803.81 €**

Sont comptabilisés dans ce chapitre les indemnités journalières versées par la Sécurité Sociale et les remboursements de l'assurance statutaire en cas de maladie des agents.

Le chapitre présente une augmentation de 9 736.19 € soit + 23.14 % par rapport à 2020.

➤ **CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES**

**191 421.24 €**

Sont comptabilisés dans ce chapitre les participations et redevances versées par les usagers pour des prestations de services : centres de loisirs, restauration scolaire, inscription à la bibliothèque, garderies, la régie photocopies, locations de mobiliers, etc...

D'autres recettes sont comprises dans ce chapitre, par exemple, les redevances d'occupation du domaine public et les vacations funéraires.

Ce chapitre présente une augmentation de 14 310.48 € soit + 8.08 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette diminution importante s'explique par la reprise de la fréquentation des services péri et extra scolaires.

➤ **CHAPITRE 73 : IMPOTS ET TAXES**

**2 673 059.78 €**

Sont comptabilisés dans ce chapitre les recettes liées à la fiscalité locale, l'attribution de compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée par la Métropole Européenne de Lille (MEL).

En comparaison avec l'exercice précédent, l'évolution est de + 149 613.62 € soit + 5.93 % se justifiant essentiellement par :

- La diminution du montant de l'attribution de compensation versée par la Métropole Européenne de Lille (prise en compte du SDIS pris en charge par la MEL dorénavant) - 215 099 €

- Le versement de la dotation de solidarité communautaire par la Métropole Européenne de Lille à hauteur d'une année pleine + 67 070 €

- L'augmentation du volume des contributions directes + 187 128 €

Cette augmentation est liée :

- à la revalorisation annuelle opérée par les services de l'Etat qui est calculée en fonction de l'évolution de l'indice des prix du mois de novembre de l'année n-2 au mois de novembre de l'année n-1 (chiffres de l'INSEE),

- à l'intégration des taux appliqués par la CCHD sur le taux communal,

○ à la reprise dans ce chapitre des exonérations accordées sur la taxe d'habitation et compensées par un versement de l'Etat (autrefois comptabilisée au chapitre 74).

• L'augmentation du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales + 36 946 €

• La nette augmentation du volume de la taxe additionnelle aux droits de mutation sans retrouver toutefois celui de 2019 + 70 449 €

➤ **CHAPITRE 74 : DOTATIONS, SUBVENTIONS** **1 554 723.45 €**

Ce chapitre regroupe principalement les dotations versées par l'Etat à la Commune et les subventions de fonctionnement versées par la CAF.

En comparaison avec l'exercice précédent, on constate une diminution 64 483.67 € soit - 3.98 % principalement dû au transfert des exonérations accordées sur la taxe d'habitation et compensées par un versement de l'Etat vers le chapitre 73.

➤ **CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION** **91 516.73 €**

Ce chapitre regroupe les revenus issus du patrimoine communal : gestion des immeubles locatifs, locations de salles municipales, etc...

En comparaison avec l'exercice précédent, on constate une augmentation de 28 132.50 € soit + 44.38 %.

Cela s'explique par l'augmentation de remboursement de sinistres sur la Commune, par la reprise des refacturations de charges pour les locaux concernés et le remboursement de l'Etat pour l'organisation des élections départementales et régionales.

➤ **CHAPITRE 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS** **30 207.75 €**

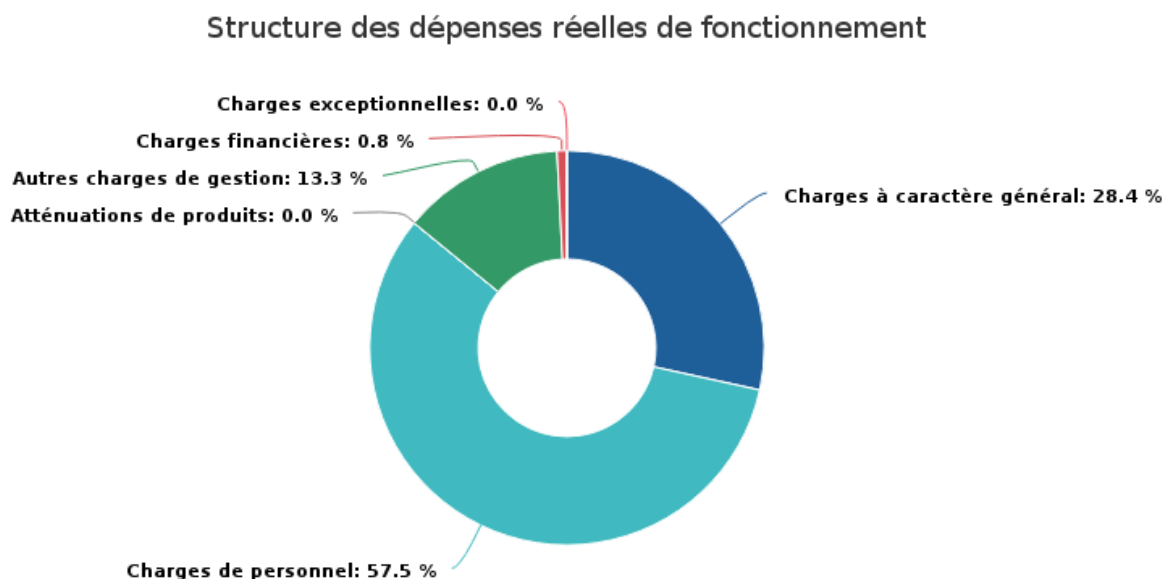
Ce chapitre regroupe les annulations de mandats sur les exercices antérieurs, des recettes inattendues, etc...

En comparaison avec l'exercice précédent, on constate une diminution de 80 984.91 € soit – 72.83 %.

Cela s'explique principalement par le fait qu'en 2020 la Commune ait engendré davantage de produits de cessions d'immobilisations.

## B) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement financent l'entretien du patrimoine bâti et non bâti de la commune, les fournitures et prestations nécessaires au fonctionnement des services municipaux (matières premières pour le service technique, sorties et matériels pour les centres de loisirs et garderies, denrées alimentaires pour la restauration municipale, etc...), le personnel communal, les subventions aux associations, les intérêts des emprunts, etc...



Entre 2020 et 2021, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 6.07 % soit + 217 172.55 € (3 577 765 € en 2020).

- **CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL**      **1 073 521.84 €**  
Soit 77.73 % des crédits ouverts.

Ce chapitre comprend les dépenses courantes de la commune telles que l'achat de prestations de services (entretien de l'éclairage public, sorties pour les centres de loisirs,...), l'alimentation, l'entretien du patrimoine bâti et non bâti, les

assurances, les charges courantes telles que la fourniture en électricité, eau et gaz des bâtiments communaux, etc...

En comparaison avec l'exercice précédent, l'écart est de + 191 608 € soit + 21.73 %.

Cette augmentation s'explique notamment par :

- La hausse du coût de l'énergie amorcée en 2021 + 26 050 €
- Ainsi que du carburant + 2 248 €
- Davantage de travaux d'entretien effectués en interne + 18 955 €
- Le nettoyage de locaux communaux par un prestataire extérieur sur une année pleine + 56 697 €
- Des travaux d'entretien sur le patrimoine communal + 50 681 €
- Davantage de travaux d'élagage et de taille de haies + 13 240 €
- Des réparations de plus en plus coûteuses et nécessaires dû à un parc de matériel et de véhicules vieillissant (glutton, buts aux stades, autolaveuse, matériel de restauration scolaire, etc...) + 14 184 €
- La reprise des fêtes et cérémonies (marché de Noël et contrat de location mis en place pour les illuminations de fin d'année) + 20 079 €

➤ **CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL** **2 169 310.53 €**  
**Soit 92.31 % des crédits ouverts.**

Soit une augmentation de 42 647 € soit + 2.01 % par rapport à l'exercice précédent.

Il s'agit de la première augmentation des dépenses de ce chapitre depuis l'exercice 2018.

Ce chapitre regroupe les dépenses liées au personnel de la Commune, le personnel extérieur (personnel de la société en charge de la confection des repas de la restauration) et les frais annexes (visites médicales, versement à l'organisme d'action sociale, l'assurance du personnel, etc...).

Sur l'exercice 2021, les frais de personnel représentent 57.16 % des charges réelles de fonctionnement (59.44 % en 2019, à nuancer car le montant des dépenses a sensiblement augmenté).



Ce chapitre comprend les dépenses suivantes :

- La rémunération du personnel extérieur

44 226 € dépensés en 2021

Soit + 15 172 € soit + 52.22 %

Cette diminution s'explique par la fermeture du restaurant scolaire une partie de l'année en 2020.

- La rémunération du personnel titulaire

1 317 664 € dépensés en 2021

Soit + 5 403 € soit – 0.50 %

- La rémunération du personnel non-titulaire

189 484 € dépensés en 2021

Soit + 1 704 € soit + 0.91 %

- Les cotisations URSSAF et aux caisses de retraite

539 743 € dépensés en 2021

Soit + 23 224 € soit + 4.50 %

- Charges diverses liées au personnel : assurance, médecine du travail, organisme social, fonds national de compensation du supplément familial de traitement

46 083 € dépensés en 2021

Soit – 6 739 € soit – 12.76 %

- **CHAPITRE 014 : ATTENUATIONS DE PRODUITS**

Aucune dépense en 2021 pour 2 000 € budgétés.

- **CHAPITRE 65 : AUTRES DEPENSES DE GESTION**

**501 600 €**

**Soit 94.45 % des crédits ouverts.**

Soit une diminution de 28 368 € soit – 5.35 % par rapport à l'exercice précédent.

Ce chapitre regroupe principalement les indemnités des élus, les coûts de licences informatiques, les subventions aux associations et à d'autres organismes liés à la Commune : le SIVU L'îlot de la Haute Deûle, la convention avec la médiathèque du Nord pour les emprunts de livres pour la bibliothèque de Bauvin et la convention avec la mission locale.

Les principales évolutions de dépense concernent :

• L'achat de licences anti-virus et d'un logiciel de prospective financière	+ 8972 €
• Les indemnités des élus et frais annexes	+ 14 334 €
• La disparition de la contribution au SDIS	- 29 519 €
• La diminution de la contribution au SIVU Ilôt de la Haute Deûle suite à la reprise des agents par chaque commune adhérente	- 14 925 €
•	
• L'augmentation de la subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale	+ 37 950 €
• Le versement des subventions aux associations à 50 %	- 42 240 €
<b>➤ CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIERES</b>	<b>30 006.69 €</b>
Soit 99.07 % des crédits ouverts.	

Ce chapitre comprend les intérêts de la dette.

En comparaison avec l'exercice précédent, ce chapitre présente une diminution de 5 066 €, soit – 14.45 %.

<b>➤ CHAPITRE 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>497.72 €</b>
<b>Soit 3.56 % des crédits ouverts.</b>	

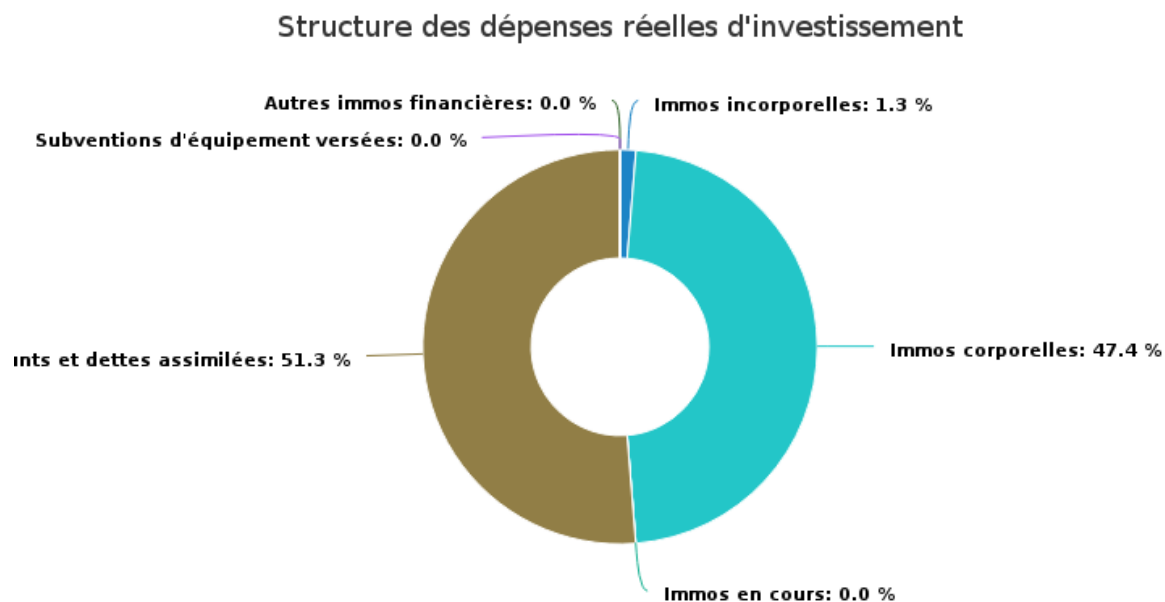
En comparaison avec l'exercice précédent, ce chapitre présente une diminution de 3 648 €, soit – 87.99 %.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement, il n'est pas judicieux d'effectuer une comparaison des dépenses et recettes d'une année à l'autre. En revanche, il semble plus cohérent de comparer les montants réalisés par rapport aux opérations d'investissement programmées au budget.

### A) Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 392 037 € répartis comme suit :



### CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

- **Réalisé** **5 046.81 €**

soit 5.53 % des crédits inscrits.

Les prestations réalisées correspondent à une publication d'annonce pour le projet de la future médiathèque et à l'installation d'un nouveau logiciel pour la bibliothèque.

### CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

- **Réalisé** **183 661.65 €**

soit 51.80 % des crédits inscrits dont :

Parmi les réalisations les plus importantes :

**CADRE DE VIE** **15 695.80 €**

- Fourniture et pose d'un portillon rue J. Guesde 1 826.40 €
- Travaux de rénovation de la chapelle 4 279.00 €
- Fourniture et pose d'un colombarium 7 179.00 €
- Installation de miroirs et potelets de voirie 2 411.40 €

**SPORTS** **26 128.25 €**

- Réfection du schiste au stade Tredez 13 066.80 €
- Fourniture et pose de clôtures à la salle F. Evrard 5 500.80 €
- Fourniture de buts et filets de football 1 698.00 €
- Installation d'un projecteur au stade Tredez 5 862.65 €

**ENTRETIEN DU PATRIMOINE BÂTI** **35 282.49 €**

- Fourniture et pose d'une porte coulissante accès PMR à la salle des fêtes 7 952.35 €
- Travaux de réfection de toitures salle des fêtes et Union Bauvinoise + missions annexes 8 661.24 €
- Fourniture et pose de miroirs à la salle F. Evrard 3 911.04 €
- Fourniture et pose d'une alarme incendie à l'Union Bauvinoise 864.00 €
- Diagnostics accessibilité Eglise 720.00 €
- Régularisation d'une écriture demandée par la Trésorerie 229.44 €
- Elévateur mobile pour accès PMR aux scènes 10 528.91 €
- Fourniture d'une porte coupe-feu pour le restaurant scolaire 2 415.51 €

**ECOLES** **71 912.37 €**

- Travaux de réfection de la chaufferie à l'école Perce-Neige 19 894.80 €
- Travaux de menuiseries à l'école des Coquelicots 12 160.70 €
- Travaux de menuiseries à l'école J. Ferry 22 249.03 €

- |  |             |
|--|-------------|
| ➤ Solde mission de contrôle technique pour les travaux de réfection de toitures du restaurant scolaire | 50.40 €     |
| ➤ Installation de tableaux numériques dans les écoles  | 12 109.20 € |
| ➤ Fontaine pour l'école Perce-Neige  | 1 368.24 €  |
| ➤ Achat pergola et abri de jardin pour les Coquelicots   | 4 080.00 €  |

### **MOYENS GENERAUX**

**34 643.10 €**

- |   |             |
|---|-------------|
| ➤ Matériel de voirie pour le service technique                  | 3 702.00 €  |
| ➤ Achat d'un véhicule pour la police municipale                 | 15 269.52 € |
| ➤ Ajout d'une borne wifi au centre permanent                    | 780.00 €    |
| ➤ Achat d'un ordinateur portable pour l'assistant de prévention | 849.00 €    |
| ➤ Banque d'accueil pour le centre permanent                     | 630.03 €    |
| ➤ Bureau pour le service Finances                               | 503.15 €    |
| ➤ Matériels pour le service technique                           | 3 928.60 €  |
| ➤ Isoirs pour élections   | 5 978.04 €  |
| ➤ Matériel pour restauration scolaire                           | 3 002.40 €  |

▪ **Le total des restes à réaliser s'élève à 104 148.12 €**

Il s'agit des dépenses d'investissement engagées et non encore payées le 31 décembre 2021 dont les principaux montants sont :

- |   |             |
|---|-------------|
| ➤ Fourniture et pose de portillon Stade Gossart                                       | 661.08 €    |
| ➤ Création d'une liaison fibre optique Mairie-CCAS-Centre Permanent                   | 8 026.80 €  |
| ➤ Missions annexes pour les travaux de menuiseries à l'école des Peupliers            | 2 292.00 €  |
| ➤ Création d'une rampe d'accessibilité à l'Eglise                                     | 27 948.00 € |
| ➤ Travaux de réfection des toitures (missions de contrôle technique et CSPS incluses) | 5 438.40 €  |
| ➤ Création d'une fenêtre au cabinet médical   | 1 974.50 €  |
| ➤ Réfection de certains mâts d'éclairage public                                       | 8 980.03 €  |
| ➤ Installation de tableaux numériques dans les écoles                                 | 32 075.31 € |

➤ Deux PC fixes pour le pointage dans les écoles	1 209.00 €
➤ Deux PC portables pour les services municipaux	2 130.60 €
➤ Matériel de restauration	13 412.40 €

## **CHAPITRE 16 : REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS**

▪ <b>Réalisé</b>	<b>198 540.21 €</b>
------------------	---------------------

soit 99.02 % des crédits inscrits.

Ainsi, le capital à rembourser est de 2 248 883 € au 1<sup>er</sup> janvier 2021

Et de 2 050 737 € au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les opérations d'ordre s'élèvent à :

## **CHAPITRE 040 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS**

• <b>Réalisé</b>	<b>36 243.18 €</b>
------------------	--------------------

**soit 99.94 % des crédits prévisionnels.**

Ce montant correspond à l'amortissement de subventions reçues pour le city-stade en 2014 (1 316 €) ainsi qu'à des travaux en régie (achats effectués en fonctionnement puis bascule des fournitures et la main-d'œuvre en interne en investissement).

## B) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont essentiellement composées des subventions d'investissement versées par l'Etat sur un projet en particulier après étude, du FCTVA (reversement d'une partie de la TVA payée en investissement en N-2), et des éventuels projets de cessions.

A cela s'ajoute l'imputation des excédents dégagés en section de fonctionnement.

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 241 661.34 € et les restes à réaliser à 102 448.12 €.

### CHAPITRE 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

- Réalisé **29 931.51 €**

soit 29.20 % des crédits inscrits.

Il s'agit de versements au titre de la subvention pour l'appel à projet numérique dans les écoles (11 431.80 €), la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux de réfection de toitures et de menuiseries dans les écoles (12 659.61 €) et la Dotation de Soutien aux Investissements Locaux pour les travaux de menuiseries dans les écoles (5 840.10 €).

**Le total des restes à recouvrer s'élève à 102 448.12 €**

Qui correspond au solde des subventions citées ci-dessus.

### CHAPITRE 10 : DOTATIONS ET FONDS DIVERS

- Réalisé **211 729.83 €**

Ce chapitre regroupe :

- Le FCTVA qui correspond au reversement de 16.404 % de la TVA payée par la Commune sur les travaux réalisés en année N-2 **64 616.48 €**
- Les recettes liées à la taxe d'aménagement **60 126.42 €**
- L'article 1068 qui correspond à la couverture du déficit d'investissement par l'excédent de fonctionnement dégagé en N-1 (affectation du résultat).

## **CHAPITRE 024 : PRODUITS DES CESSIONS**

**Prévu 6 930 €**

L'exécution budgétaire est constatée au chapitre 77 (recettes de fonctionnement) et aux chapitres d'ordre 040 et 042 (dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement selon que la cession dégage une plus ou moins-value).

## **CHAPITRE 040 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS**

**112 309.92 €**

Selon tableau d'amortissement annuel (104 450.71 €) et écritures liées aux cessions de bâtiments et terrains.

## **CONCLUSION SECTION D'INVESTISSEMENT**

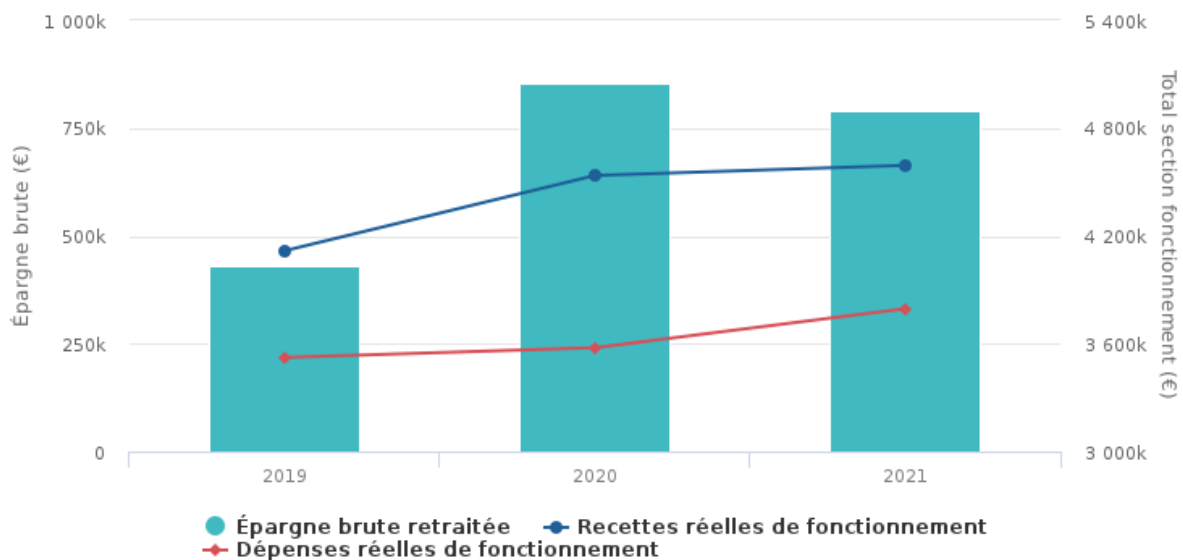
Après enregistrement de toutes les opérations de dépenses et de recettes y compris les opérations engagées fin 2021 restant à payer en 2022, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 183 224.10 € qui seront financés grâce à l'excédent de fonctionnement cumulé (2 391 136.10 €).



## LES PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS

Le montant de l'épargne brute est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge. Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la Commune et de possiblement dégrader sa situation financière.

Épargne brute et effet de ciseaux



Le taux d'épargne brute permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

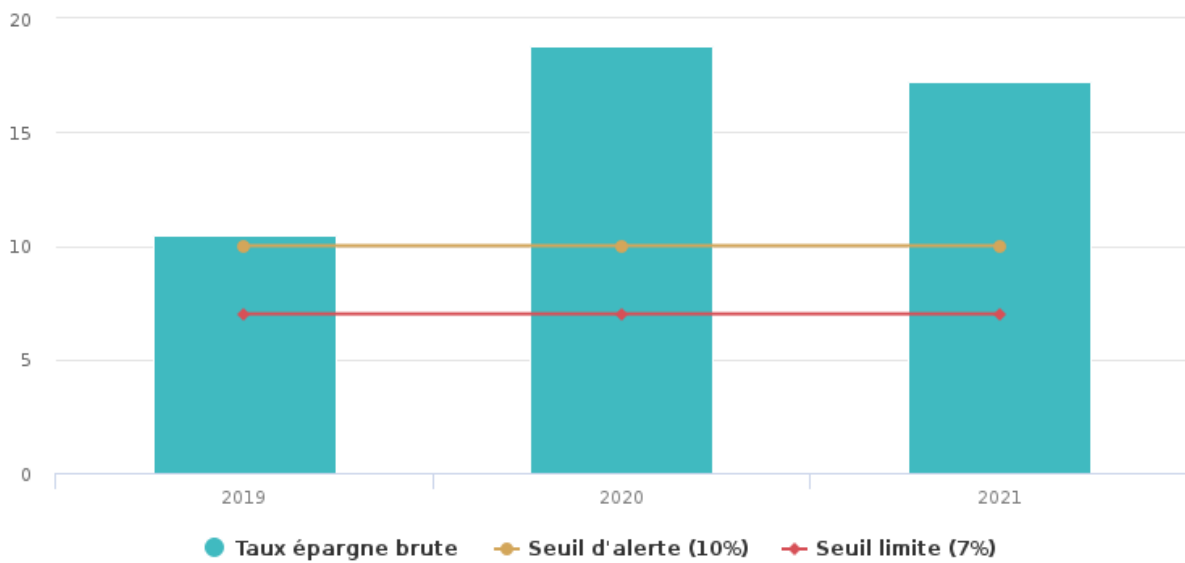
Un seuil d'alerte est fixé à 10 % et correspond à un premier avertissement, la collectivité en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

Si la capacité de désendettement de la collectivité descend en-dessous de ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait lors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la Commune.

Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la collectivité ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'une collectivité française se situe aux alentours de 13% en 2019 (note de conjoncture de la Banque Postale 2019).

### Taux d'épargne brute de la collectivité et seuils d'alerte



La capacité de désendettement représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait lors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la Commune.

La capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situe aux alentours de 8 années.

### Capacité de désendettement de la collectivité

